

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTÉRIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°01/2025 du 17 juin 2025 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 18 juillet 2025 chargeant madame Catherine Parent, rédacteur principal territorial de 2^{ème} classe, de l'intérim du poste de responsable d'unité déconcentrée finances du pôle aménagement et développement territorial – direction des finances – pôle ressources et accompagnement du 3 septembre 2024 au 2 mars 2025 inclus,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant l'absence de la responsable d'unité déconcentrée finances du pôle aménagement et développement territorial – direction des finances – pôle ressources et accompagnement.

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de l'arrêté du 18 juillet 2025 susvisé et qu'il convient de régulariser la situation de madame Catherine Parent.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

L'article 1 de l'arrêté du 18 juillet 2025 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

« Madame Catherine Parent, rédacteur principal territorial de 2^{ème} classe, exerce les fonctions de responsable d'unité déconcentrée finances par intérim du pôle aménagement et développement territorial – direction des finances – pôle ressources et accompagnement :

- du 3 septembre 2024 au 2 décembre 2024 inclus
- et du 3 juin 2025 au 2 septembre 2025 inclus. »

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté du 18 juillet 2025 restent inchangées.

Arras, le 22 juillet 2025
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines